

INFOS PRATIQUES

Reprise de tous les cours à partir du lundi 3 septembre 2018

Sauf - Arts de la Parole / à partir du lundi 10 septembre 2018

- Cours complémentaires : à partir du 17 septembre 2018 sauf combo jazz dès le 03 octobre 2018

Pour les Arts de la Parole : Information et formation des groupes :

- Stavelot (salle Electrabel) : mercredi 5 de 13h00 à 16h00

- Malmedy : Lundi 3 de 17h00 à 19h00 – Mercredi 5 de 17h00 à 19h00

RAPPEL : Toute demande de changement de professeur, de section ou de groupe de FM (A-B-C) doit être faite uniquement par écrit

Droit d'inscription (pour le 30 septembre 2018 au plus tard) (mentionner le nom + prénom de l'élève en communication)(Réduction ou exemption, voir verso) Pour les habitants de la commune de Gouvy et suivants les cours à Gouvy

* Moins de 7 ans au 31.12.208 :	-
* Moins de 12 ans au 31.12.2018 :	-
* Plus de 12 ans inscrit en enseignement primaire :	-
* Agé de 12(au 31.12.2017) à 17 ans :	74 €
* Elève inscrit dans l'enseignement supérieur, obligatoire ou de promotion sociale organisé par la FWB :	74 €
* Autre cas né(e) avant le 15 octobre 1999 :	184€

Sur le numéro de compte suivant : BE53 0682 2014 4153
(Bénéficiaire : Académie de Musique de Malmedy – Ruelle des Capucins 2 – 4960 MALMEDY)

L'académie sera fermée du 1^{er} juillet au 26 août 2018

Contact dès le 27 août 2018 de 13h30 à 18h00 au 080/33.89.25

ou par mail: aca.malmedy@skynet.be

educ.aca.malmedy@gmail.com

<input type="checkbox"/> moins de 7 ans au 31.12.2018		
<input type="checkbox"/> moins de 12 ans au 31.12.2018		
<input type="checkbox"/> plus de 12 ans et inscrit en enseignement primaire	+ attestation de l'école primaire fréquentée	
<input type="checkbox"/> chômeur complet indemnisé	+ attestation de l'ONEm ou un organisme de paiement (CAPAC-syndicat) datée entre le 01/09/2018 et 30/09/2018 (annexe H4)	
<input type="checkbox"/> élève à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEm	+ attestation de l'ONEm ou un organisme de paiement (CAPAC-syndicat) datée entre le 01/09/2018 et 30/09/2018 (annexe H4) + composition de ménage datée entre le 01/07/2018 et le 30/09/2018	
<input type="checkbox"/> élève bénéficiant du revenu d'intégration	+ attestation du CPAS entre le 01/09/2018 et le 30/09/2018	
<input type="checkbox"/> enfant à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration	+ attestation du CPAS entre le 01/09/2018 et le 30/09/2018 + composition de ménage datée entre le 01/07/2018 et le 30/09/2018	
<input type="checkbox"/> élève handicapé	+ attestation de l'AWIP, de la COCOF ou du Service public fédéral Sécurité sociale	
<input type="checkbox"/> enfant à charge d'un handicapé	+ attestation de l'AWIP, de la COCOF ou du Service public fédéral Sécurité sociale + composition de ménage datée entre le 01/07/2018 et le 30/09/2018	
<input type="checkbox"/> demandeur d'emploi en période de stage	+ attestation du FOREM ou d'ACTRIS ou du VDAB (entre 01/09/18 et 30/09/18) (annexes H3 et H2)	
<input type="checkbox"/> personne pensionnée sous statut GRAPA	+ attestation de l'Office national des pensions	
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} enfant inscrit dans un établissement de l'ESAHR (le moins âgé)	+ preuve des inscriptions pour les 2 enfants plus âgés + composition de ménage datée entre le 01/07/2018 et le 30/09/2018	
<input type="checkbox"/> droit d'inscription déjà payé dans un autre établissement de l'ESAHR	+ attestation officielle (annexe H5) émanant de l'établissement de l'ESAHR	
<input type="checkbox"/> élève inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR	+ attestation d'inscription comme élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA), organisé ou subventionné par la FWB	
<input type="checkbox"/> élève inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou de qualification du secteur 10 : Beaux- Arts, groupes : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse	+ attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6)	
<input type="checkbox"/> élève inscrit dans l'enseignement artistique de transition ou de qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupes : Arts décoratifs ou graphiques, Audiovisuel ou orfèvrerie	+ attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6)	
<input type="checkbox"/> élèves âgés de 12 (au 31.12.2018) à 17 ans		74 €
<input type="checkbox"/> élève inscrit dans l'enseignement supérieur, obligatoire ou de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française	+ attestation d'inscription comme élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA), organisé ou subventionné par la FWB	74€
<input type="checkbox"/> autre cas né(e) avant le 15 octobre 2000		184 €
<input type="checkbox"/> « parent élève » dont 2 enfants sont inscrits à l'Académie		184 €
<input type="checkbox"/> élève diplômé de l'enseignement artistique ESAHR ou ESA	+ joindre copie du diplôme. L'inscription ne sera prise en compte que si elle porte sur une spécialité autre que celle précisée sur le diplôme	184 €